



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **29**
 Nombre de votants : **37**
 Date de convocation : **21/09/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 27 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

Étaient présents :

**OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU RECOURS CITOYEN
 POUR OCCITANIE-PAYS CATALAN**

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL, PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) – NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, RAYNAL, FERRER, MAURY (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, COUSOLE (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA
 P.MAURAN (Montauriol) à R.OLIVE
 R.LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL
 D.RUIZ (Thuir) à N.MON
 R.PEREZ (Thuir) à JC.BERNADAC
 A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à S.RAYNAL
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160927-84-2016Occitani-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2016

Publié ou Notifié

le

Absents:

DOUTRES Alain (Caixas)

Le Procès-verbal de la séance du 30 Juin 2016 a été adopté avec observations.

Monsieur Jean-Claude BERNADAC est élu secrétaire de séance.

MOTION DE SOUTIEN AU RECOURS CITOYEN POUR OCCITANIE-PAYS CATALAN

Le Président EXPOSE que :

Réuni en session plénière le 24 juin dernier, le Conseil Régional a fait le choix de « proposer au Gouvernement que la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées soit nommée définitivement Région Occitanie ».

Cette décision suscite de vives réactions de la part des habitants des Pyrénées-Orientales relayées en particulier par un collectif citoyen* qui dénonce « une proposition qui élimine toute référence au Pays Catalan, et nous fait disparaître : elle est discriminatoire et constitue une rupture de la continuité républicaine par rapport au nom antérieur et à la reconnaissance par l'Etat des deux cultures régionales, la catalane et l'occitane ».

Partageant ce constat et souhaitant, comme ce collectif citoyen « la reconnaissance juste et lisible dans le nom de la nouvelle région de l'appellation Pays Catalan à côté de l'appellation Occitanie »,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres,

Par 32 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (dont une par procuration)

- Soutient le Recours citoyen pour Occitanie-Pays Catalan présenté devant le Conseil d'Etat de la République Française,
- Propose que la région soit nommée Occitanie-Pays Catalan. Pour la communication, en particulier en faveur de l'économie, du tourisme et de l'agriculture, il sera fait une référence permanente aux Pyrénées et à la Méditerranée,

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

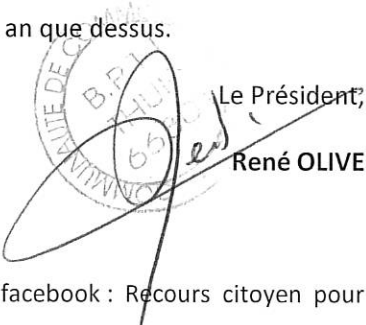
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160927-84-2016Occitani-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2016

Le Président,
René OLIVE



*Association citoyenne pour Occitanie-Pays Catalan/Page facebook : Recours citoyen pour Occitanie Pays Catalan